

## Les patients hospitalisés en psychiatrie sans consentement, repères...

- En 2007 et 2008, environ 69 000 personnes ont été hospitalisées en psychiatrie sans leur consentement au moins une fois dans l'année ce qui représente près de 23 % de l'ensemble des personnes prises en charge en hospitalisation complète (1).

- Ces personnes sont en grande majorité des hommes (de 80 à 92 %) dans le cas des hospitalisations d'office (HO), alors que les hospitalisations à la demande d'un tiers concernent aussi souvent des hommes que des femmes (1). Leur moyenne d'âge, 42 ans pour les hospitalisations à la demande d'un tiers (HDT) et 39 ans pour les HO, n'est pas très différente de celle observée pour l'ensemble des personnes hospitalisées en psychiatrie (42,3 ans).

- Il existe peu d'études portant sur la situation socio-économique et familiale des personnes hospitalisées en psychiatrie sans leur consentement. Une étude réalisée au Centre hospitalier du Vinatier (Lyon) sur des patients hospitalisés en 2003 montre que l'on retrouve plus souvent dans le cas de personnes hospitalisées d'office des difficultés psychosociales (isolement, situation d'exclusion) et dans le cas de personnes hospitalisées à la demande d'un tiers, des difficultés liées à l'entourage immédiat.

- Pour près de la moitié des personnes hospitalisées sans leur consentement (29 427 patients concernés), les pathologies mentales diagnostiquées sont le plus souvent des schizophrénies, des troubles schizotypiques et des troubles délirants (d'après la CIM-10, Classification internationale des maladies). Le deuxième groupe de pathologies le plus souvent rencontrées concerne les troubles de l'humeur (CIM-10, 12 043 patients concernés).

Selon l'étude du CH du Vinatier précédemment citée, l'HDT constitue souvent un mode d'entrée dans le soin psychiatrique alors que l'HO concerne souvent des personnes déjà connues des équipes soignantes du secteur de psychiatrie.

- L'enquête réalisée par l'IGAS en 2003 (3) dans 3 régions (Lorraine, Aquitaine, Rhône-Alpes) montrait que la durée moyenne de séjour pour les personnes en HDT était de 60 jours, pour celles en HO de 95 jours et pour celles en hospitalisation libre de 52 jours.

- Selon les rapports d'activité des Commissions départementales des hospitalisations psychiatriques (CDHP) (2), il y a eu 159 mesures d'hospitalisation sans consentement pour 100 000 habitants âgés de 20 ans et plus en 2007. Mais il faut noter une très grande variabilité de ces taux selon les départements ; les écarts pouvant varier de 1 à 5 pour les HDT et de 1 à 9 pour les HO (voir carte).

- Au total, le nombre de mesures d'hospitalisation sans consentement diminue régulièrement depuis 2003 (-7 % entre 2003 et 2007), après avoir connu une forte progression entre 1998 et 2003 (+22 %). (voir tableau). Cette décroissance est plus récente pour les HO que pour les HDT. Il faut toutefois remarquer que la part des hospitalisations sans consentement sur l'ensemble des hospitalisations (nombre d'entrées en hospitalisation complète en psychiatrie générale) reste particulièrement stable au cours de la période d'étude, puisqu'elle varie entre 11 % et 13 % (2).

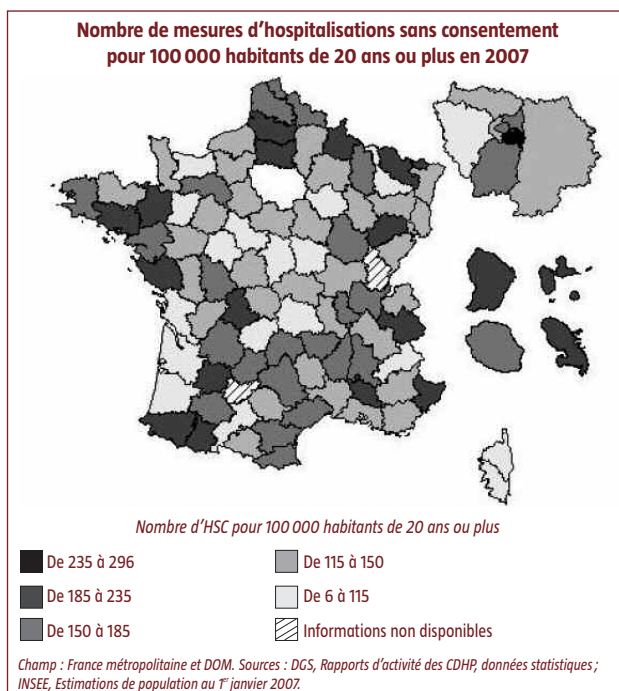
Source : Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, Étude d'impact, Assemblée nationale, janvier 2011. [www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl3116-ei.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl3116-ei.asp)

1- Source RIM-Psy (recueil d'informations médicalisées), <http://www.atih.sante.fr>

2- Publication de la Dress, La prise en charge de la santé mentale, Recueil d'études statistiques, janvier 2008, [www.sante.gouv.fr/drees/santementale/santementale.html](http://www.sante.gouv.fr/drees/santementale/santementale.html)

3- Rapport Igas n° 2005-064/IGSJ n° 11/05, Propositions de réforme de la loi du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation, <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000110/0000.pdf>

4- Statistique annuelle des établissements de santé (SAE).



Évolutions des mesures d'hospitalisation sans consentement de 1998 à 2007

	1998	1999	2000	2001	2003	2005	2007
Hospitalisation d'office (HO)	8 817	9 487	9 208	9 632	11 211	11 939	11 579
Hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT)	55 097	58 986	62 708	62 894	66 915	62 880	61 019
Hospitalisations sans consentement (HSC)	63 914	68 473	71 916	72 526	78 126	74 819	72 598
Nombre d'entrées en hospitalisation complète en psychiatrie générale (H)	580 543	610 381	610 815	610 156	615 244	618 288	606 040
HO/HSC	14 %	14 %	13 %	13 %	14 %	16 %	16 %
HSC/H	11 %	11 %	12 %	12 %	13 %	12 %	12 %

Sources : DGS, Rapports d'activité des CDHP 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2005, 2007, données administratives non corrigées de la non-réponse ; DREES, SAE 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2005, 2007, données statistiques.